

Besoin d'aide par rapport à un suicide

Par **AssiaB**, le **20/03/2017** à **17:58**

Bonjour à tous et à toutes. Je me permets de poster ce message afin de pouvoir y voir plus clair. Alors voilà, j'ai une amie qui a fait une tentative de suicide. Elle n'a prévenu personne mis à part une personne d'après ses parents. Cette personne n'aurait rien fait, elle n'aurait ni essayer de discuter avec elle pour l'en dissuader, ni même alerter les secours, la police ou prévenu ces parents alors que cette personne a le numéro de sa maman. La personne ne lui aurait plus jamais répondu après ça. J'ai penser que la personne n'avait probablement pas dû recevoir le message mais d'après ses parents il y aurait un "distribué" sous ce fameux message de suicide. J'aimerais donc savoir si ses parents pourraient déposer une plainte contre la personne et si oui quelles sont les peines encourus. Je précise que c'est la première fois qu'elle fait une tentative de suicide, du moins à ma connaissance. Merci

Par **LouisDD**, le **20/03/2017** à **19:24**

Salut

Nous sommes un forum étudiants et nous ne pouvons pas vous aider à ce titre. Nous ne pouvons que vous exprimer notre compassion, navré.

Bonne soirée

Par **Wassim Bettahar**, le **20/03/2017** à **19:27**

Désolé pour cette situation assez complexe d'ailleurs /:

Par **Camille**, le **20/03/2017** à **20:15**

Bonsoir,

[citation]J'aimerais donc savoir si ses parents pourraient déposer une plainte contre la personne[/citation]

Et votre amie ? Qu'en dit-elle ? Pourquoi ne parlez-vous que de ses parents ?

[smile17]

Par **Xdrv**, le **20/03/2017** à **20:16**

Bonsoir,

Je pense que face à une telle situation la priorité n'est pas de gratter des dommages et intérêts par opportunité mais bien de soigner votre amie afin qu'elle n'ait pas une seconde fois ces pulsions terribles

Par **Camille**, le **20/03/2017** à **20:22**

Re,

Ben, si on en est à se poser la question d'une plainte, j'ai supposé que la vie de l'amie n'était plus en danger.

Et puis...

[citation] La personne ne lui aurait **[s]plus jamais[/s]** répondu après ça.[/citation]

"Plus jamais" ? Donc, on peut penser que de l'eau a déjà coulé sous les ponts...

Par **Xdrv**, le **20/03/2017** à **20:26**

Re, exact. Je suis certain que votre exercice préféré est le cas pratique ! Faux ?

Par **AssiaB**, le **20/03/2017** à **21:04**

Je ne parle que des ses parents car c'est le seule contact que j'ai pour prendre de ses nouvelles, et le seul contact que j'ai en commun avec elle. Elle a fait sa tentative de suicide hier matin. D'après ses parents, le message qui annonçait son suicide à été envoyé samedi soir

Par **Camille**, le **20/03/2017** à **21:47**

Re,

Hier matin ? Alors, revenons-en au premier message de marcu.

Est-ce bien le moment de se précipiter sur une question de plainte ?

Par **AssiaB**, le **20/03/2017** à **21:55**

Ce n'est pas moi qui compte déposer plainte. Ce sont ces parents. Je ne sais pas si je peux aller contre ni même leur dire quoi que ce soit sur ce sujet...

Par **Xdrv**, le **20/03/2017** à **22:03**

Bonsoir, je pense que ses parents peuvent déposer plainte mais de là à avoir gain de cause ... Je ne veux absolument pas dénigrer votre situation mais les menaces de tentative de suicide sont très courantes et ne sont ainsi pas toujours prises au sérieux, c'est un peu pierre et le loup mais c'est regrettable Quand ca arrive à un proche ...

Par **AssiaB**, le **20/03/2017** à **22:24**

Vous pensez qu'en contactant un avocat nous pourrions en savoir plus ?

Par **Wassim Bettahar**, le **20/03/2017** à **22:27**

Bonsoir, je pense qu'avant de psychoter juridiquement parlant ne serait il pas plus préférable d'essayer de régler le problème en faisant appel à un psychologue par exemple ?

Par **AssiaB**, le **20/03/2017** à **22:43**

Je pense qu'effectivement ce serait mieux de faire appel à un psy mais apparemment ces parents ne sont pas du même avis. Je n'ose pas trop leur dire quoi que se soit concernant ce sujet...

Par **Camille**, le **20/03/2017** à **22:53**

Re,
Vous voulez dire que leur fille vient de tenter de se suicider hier dimanche et, aujourd'hui lundi, ils ne pensent qu'à une seule chose, c'est de porter plainte ?
Qu'ils viennent donc en causer eux-mêmes sur ce forum, ils vont être bien reçus...
[smile31][smile31][smile31]

Par **Xdrv**, le **20/03/2017** à **23:02**

Nous somme d'accord Camille c'était ma première opinion

Par **AssiaB**, le **21/03/2017** à **01:39**

Je ne peux trop rien dire à ses parents sur ce sujet. Si eux ont décidés de déposer plainte je ne vois pas ce que je peux faire. Cela dit, je suis d'accord avec vous tous sur le fait qu'il serait plus convenable de ne pas porter plainte ou du moins pas dans l'immédiat et se préoccuper plutôt de mon amie mais je n'ose rien leur dire sur ce sujet ...

Par **LouisDD**, le **21/03/2017** à **07:38**

Salut

J'ai modifié votre message pour le corriger et j'ai donc supprimé vos post de correction, et y'a du avoir un petit problème car votre message c'était posté deux fois !

À plus